



Établi sur les terres arables d'une terrasse alluviale du Gave de Pau peignée de cours d'eau, le centre bourg d'Uzos se situe à l'interface entre plaine et coteaux, excentré de la RD37.

Depuis des dizaines d'années l'urbanisation galopante de l'agglomération paloise repousse l'activité agricole de plus en plus loin sur les coteaux voisins. Face à ce constat d'étalement, la commune s'est dotée d'un outil de planification (PLU) permettant d'organiser les quelques rares secteurs urbanisables avec des objectifs de mixité d'habitat et d'intégration aux contextes environnementaux. Ce plan développe plus particulièrement une zone d'extension du centre bourg au pied des premières pentes.

Territoire stratégique, il se veut comme un prolongement naturel du centre bourg. Toutefois, l'héritage de la structure bâtie, formant un rideau opaque sur le site, risque d'isoler les opérations d'habitat projetées et de créer un nouveau entre soi. Dès lors, la commune fixe un double enjeu : greffer harmonieusement ce morceau de village à l'existant et conforter le centre bourg autour des équipements publics existants.

Repenser les espaces publics s'est alors imposé comme l'outil servant à la fois à la traduction opérationnelle des objectifs du PLU comme à redonner du caractère à des espaces considérés comme désuets, ou peu fonctionnels. Cette première conclusion marqua la fin d'une première séquence d'animations réalisées en 2013 par le CAUE. Elle se prolongea par l'accompagnement méthodologique et l'écriture d'un cahier des charges permettant de fixer les bornes d'une étude cadre traitant de la réfection complète des espaces publics centraux dans une logique d'anticipation.

Ce plan de référence réalisé par le bureau ARTÉSITE est l'aboutissement d'un travail concerté entre élus et techniciens. Fondé sur un élément fédérateur : l'eau ; ce cadre esthétique, technique et financier développera les porosités nécessaires au décloisonnement des espaces bâtis.

**RÉALISATION : Bureau d'études ARTÉSITE
(Vincent Barth paysagiste)**

PROGRAMME : Plan de références des espaces publics

- Établissement des principes viaires et parti d'aménagement des espaces publics sur le secteur
- Accompagnement des projets de bâtiments commerciaux (stationnements, circulations)
- Mise en perspective du patrimoine lié à l'eau
- Sécurisation de la traversée du bourg (RD37)
- Définition d'un programme d'aménagement technique et financier.

Illustrations Plan de références

